

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15252**

Intitulé

Chargé(e) de production audiovisuelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut national de l'audiovisuel (INA)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(la) chargé(e) de production étudie la faisabilité des projets qui lui sont présentés. Il(elle) en organise la mise en oeuvre et en assure le suivi et le contrôle dans ses différentes composantes artistiques, techniques, logistiques, financières, budgétaires, réglementaires, juridiques, éditoriales et commerciales à travers les activités suivantes :

- étude, analyse et traitement d'un projet de production audiovisuelle ;
- identification et évaluation de la durée des différentes phases de la fabrication d'un projet de production audiovisuelle ;
- identification et évaluation de la durée, des ressources humaines, techniques et logistiques nécessaires à la fabrication d'un projet de production audiovisuelle ;
- étude et formalisation d'un plan de financement ;
- étude et formalisation d'un devis d'estimation et/ou de réalisation d'un projet de production audiovisuelle ;
- création ou utilisation de systèmes de planification des équipes de préparation, de tournage et/ou de postproduction ;
- préparation des éléments contractuels des personnels et des sociétés sollicités pour participer à la production du projet audiovisuel ;
- gestion financière et administrative (utilisation de la comptabilité générale et des comptabilités de gestion) ;
- création et utilisation de systèmes administratifs de suivi des dépenses de production en hypothèse et en réalisé ;
- étude et formalisation des bilans organisationnels, artistiques, techniques et financiers ;
- management et communication avec les différents interlocuteurs du projet de production audiovisuelle.

A - Préparer un projet de production audiovisuelle

- Prendre en compte les besoins de l'auteur, du réalisateur et du producteur dans une première hypothèse de fabrication ;
- Identifier la nature et la durée des phases de travail nécessaires à la production du projet audiovisuel ;
- Identifier par grandes familles (production, réalisation, image, son, montage, technique), les moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet de production audiovisuelle ;
- Formaliser le plan de financement du projet de production audiovisuelle.

B - Fabriquer un projet de production audiovisuelle

- Analyser un devis de réalisation d'un projet audiovisuel ;
- Formaliser un devis d'estimation et/ou de réalisation d'un projet audiovisuel ;
- Définir et analyser des systèmes de planification en production ;
- Elaborer et mettre en forme la planification des moyens de production d'un projet de production ;
- Collecter et préparer des éléments administratifs permettant de mettre sous contrat les personnes et les sociétés sollicitées pour participer à la production du projet audiovisuel ;
- Ventiler les dépenses d'une production audiovisuelle dans les rubriques de la comptabilité budgétaire ;
- Analyser des tableaux de reporting d'un projet audiovisuel ;
- Produire des tableaux de reporting d'un projet audiovisuel ;
- Analyser des bilans de production ;
- Produire des bilans de production.

C - Manager des équipes dans le cadre d'un projet de production audiovisuelle

- Utiliser le vocabulaire du langage audiovisuel afin d'être compris par les différents acteurs de la chaîne de production ;
- Communiquer avec l'équipe de tournage ;
- Coordonner l'activité des membres d'une équipe de production.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le(la) chargé(e) de production audiovisuelle peut évoluer dans les secteurs d'activité suivants :

- Télévision ;
- Communication institutionnelle ;
- Nouveaux écrans (exemples : multimédia, transmédia).

Chez les diffuseurs, le(la) chargé de production est alors généralement intégré(e) au sein de services de production et d'information.

Chez les producteurs, il(elle) généralement intégré(e) au sein de leurs équipes de fabrication.

Chez les prestataires, qui ont la responsabilité de tout ou partie de la fabrication d'un programme audiovisuel, du tournage jusqu'à sa diffusion, en passant par la post-production, il(elle) est intégré(e) aux services de planifications ou aux services commerciaux.

La taille des entreprises dans lesquelles peut s'exercer l'emploi est extrêmement variable, depuis les structures comptant moins de 10

salariés(es) jusqu'aux grands groupes de la diffusion.

Dans les plus petites structures et au sein des plus petits projets, le(la) chargé(e) de production est souvent amené(e) à assumer des fonctions élargies tant dans le domaine de la gestion administrative des dossiers de production que de la mise en oeuvre des moyens techniques.

Chargé (e) de production audiovisuelle.

Dans la pratique, la dénomination d'assistant (e) de production peut être utilisée.

L'évolution professionnelle d'un(e) chargé (e) de production peut l'amener à intégrer des fonctions de directeur(trice) de production, de chef(fe) de production, de chef(fe) d'atelier et de chargé(e) de post-production.

Le rapprochement des métiers de la production peut amener également les chargé(e)s de production à se positionner sur des postes de régisseurs – régisseuses de production.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats seront évalués sur leurs capacités à assumer les fonctions du chargé de production audiovisuel, telles que décrites dans le référentiel de certification. Le jour du jury, le jury final évalue chaque candidat au regard du référentiel de compétences sur la base :

- d'un dossier de production réalisé par chaque candidat au cours de travaux pratiques qui clôturent le stage, travaux constitués de l'étude d'un projet de production, de son cahier des charges jusqu'à la finalisation préparatoire avant tournage ;
- de la soutenance par le candidat de son dossier de production ;
- de son rapport de stage en entreprise ;
- des réponses apportées par le candidat aux questions complémentaires du jury concernant sa soutenance ou son rapport de stage.

Pour compléter son évaluation, le jury a accès aux résultats obtenus par chaque candidat en contrôle continu. Ce contrôle continu est articulé autour d'épreuves de mise en situation professionnelle, de travaux pratiques ainsi que d'observations réalisées en situation par un panel de professionnels externes.

La certification « Chargé (e) de production audiovisuelle » est articulée autour des trois composantes suivantes :

- A - Préparer un projet de production audiovisuelle ;
- B - Fabriquer un projet de production audiovisuelle ;
- C - Manager des équipes dans le cadre d'un projet de production audiovisuelle.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	1 membre extérieur à l'Ina représentant les salariés 1 membre extérieur à l'Ina représentant les employeurs 2 membres issus d'Ina EXPERT (salariés, intervenants)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	1 membre extérieur à l'Ina représentant les salariés 1 membre extérieur à l'Ina représentant les employeurs 2 membres issus d'Ina EXPERT (salariés, intervenants)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé de production audiovisuelle" avec effet au 28 mai 2008

jusqu'au 22 août 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé(e) de production audiovisuelle" avec effet au 25 juillet 2015, jusqu'au 25 juillet 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 à 15 personnes par an dont une grâce au dispositif de la VAE.

Autres sources d'information :

www.ina-expert.fr

INA EXPERT

Lieu(x) de certification :

Institut national de l'audiovisuel (INA) : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [Bry sur Marne]

Institut national de l'audiovisuel

Direction déléguée à l'enseignement, la recherche et la formation

4 avenue de l'Europe

94366 Bry sur Marne cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut national de l'audiovisuel

Direction déléguée à l'enseignement, la recherche et la formation

4 avenue de l'Europe

94366 Bry sur Marne cedex

Historique de la certification :